



# Commune de **Ponthaux**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2022  
Salle communale de Ponthaux**

**Syndic** : **M. Pierre Bourgnon**  
**Conseillers.ère** : **Mme Stéphanie Mettraux, M. Antoine Julmy,  
M. Michel Noguét, M. Jan Salzmänn**  
**Secrétaire communale** : **Mme Anne-Françoise Renevey**  
**Invitée** : **Mme Lise-Marie Graden, Préfète**

---

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 juin 2022.**  
Approbation
  - 2. Réseau Santé Sarine (RSS)**  
Adoption des statuts modifiés (intégration de la défense-incendie et secours au sein du réseau).
    - 2.1. Présentation des modifications
    - 2.2. Préavis de la Commission financière
    - 2.3. Approbation
  - 3. Planification financière 2023-2027**
    - 3.1. Présentation
    - 3.2. Préavis de la Commission financière
  - 4. Budget de fonctionnement 2023**
    - 4.1. Présentation du budget
    - 4.2. Rapport de la Commission financière
    - 4.3. Approbation
  - 5. Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV)**
    - 5.1. Présentation des statuts
    - 5.2. Préavis de la Commission financière
    - 5.3. Approbation
  - 6. Cercle scolaire**  
Informations diverses
  - 7. Projet de fusion**  
Informations diverses
  - 8. Economies d'énergie au niveau communal**  
Informations diverses
  - 9. Divers**
-



M. Pierre Bourgnon, Syndic ouvre l'Assemblée communale ordinaire du Budget et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il salue la présence de Mme Lise-Marie Graden Préfète, ainsi que les membres de la Commission financière Mme Bovigny et M. Roulin.

Madame la Préfète est présente en tant que Présidente du Réseau Santé Sarine, elle répondra aux éventuelles questions en lien avec la modification des statuts de l'association, présentée par M. Salzmann. Elle nous quittera après le vote pour se rendre à la commune de Matran, où le même objet est soumis à l'Assemblée communale. M. Bourgnon la remercie pour son travail à la Préfecture, pour sa précieuse collaboration et pour sa disponibilité.

M. Bourgnon souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe administrative, Mme Pauline Grossrieder Boursière et Mme Anne-Françoise Renevey Secrétaire communale.

Les personnes excusées sont : Brigitte Marguet (Commission financière), Stéphanie Broye (Commission financière), Patrick et Véronique Kaeser, Olivier Broillet, Sébastien Mettraux.

Il informe que l'Assemblée communale a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 à savoir par :

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 47 du 25 novembre 2022
- l'envoi à domicile d'une convocation tous-ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public et sur le site internet

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'Assemblée.

Concernant le tractanda, M. Bourgnon informe que le Point 5 : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV) doit être retiré. Les statuts définitifs n'ont pas pu être fournis, car la commune d'Avenches ne les a pas encore validés. Ces statuts seront présentés lors d'une prochaine assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques ou des questions. Comme il n'y a pas de remarque, M. Bourgnon déclare l'Assemblée ouverte et informe que les débats sont enregistrés pour faciliter la prise du procès-verbal. Il demande à ce que les noms et prénoms des intervenants soient donnés lors de chaque intervention.

Les scrutateurs sont nommés :

Pour la partie de gauche et le Conseil communal : M. Sébastien Pache

Pour la partie de droite : M. Gérard Roulin

Les scrutateurs comptent et annoncent le nombre de personnes présentes et ayant le droit de vote. Il y a 32 citoyens présents, ce qui fixe la majorité absolue lors des votes à 17.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 juin 2022**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les Communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du



22 juin 2022 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

### **Vote**

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 juin 2022 lèvent la main.

Acceptent : 32 personnes

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par 32 oui.**

## **2. Réseau Santé Sarine (RSS)**

Adoption des statuts modifiés (intégration de la défense-incendie et secours au sein du réseau).

### **2.1 Présentation des modifications**

M. Salzmann donne dans un premier temps, le but de cette modification des statuts du RSS.

Ces statuts doivent être votés dans l'ensemble des législatifs communaux étant donné que les buts sont modifiés. Au niveau du RSS, les buts de l'association sont d'exploiter le home médicalisé à Villars-sur-Glâne, d'exploiter un service d'ambulances dans le district de la Sarine, de prendre en charge et de répartir les frais financiers des EMS pour les personnes âgées, de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile, ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées et le nouveau but qui a été ajouté, c'est d'organiser et de mettre en œuvre la gestion de la défense-incendie et des secours pour les territoires couverts par le bataillon Sarine, conformément à la législation sur la défense-incendie et les secours.

Les origines de la réforme du Réseau Santé de la Sarine fait suite à une demande du Grand Conseil au Gouvernement, de réformer l'organisation des sapeurs-pompiers. À la suite de ça, il y a eu un avant-projet de la LDIS (Loi sur la Défense Incendie et Secours). Il y a également eu une consultation qui a obtenu un large soutien à la réforme. Le projet final de la LDIS a été déposé et adopté par le Conseil d'Etat, puis la transmission s'est faite au Grand Conseil. Ce dernier s'est également déterminé pour l'adoption de cette réforme. Pour le district de la Sarine, le choix du RSS s'est fait par les communes pour remplir la mission de défense incendie. Depuis 2 ou 3 ans des groupes de travail ont été mis en place, les sapeurs-pompiers ont été intégrés à ce projet. Des sondages ont été réalisés auprès de ces derniers afin de proposer un projet qui réponde aux besoins des hommes et des femmes de milice. La mise en œuvre institutionnelle de la LDIS aura également lieu et on est actuellement dans la mise en œuvre opérationnelle avec les bataillons, compagnies, etc.

La vision principale de cette réforme est que lors d'évènements relevant des sapeurs-pompiers, le dispositif en place permette de fournir l'aide adéquate la plus rapide. Les ressources sont mises à disposition en fonction des risques, non des frontières politiques. Les communes, l'Etat, l'ECAB et les autres partenaires coopèrent, chacun avec ses prérogatives, pour assurer que le dispositif atteigne ses objectifs 24/24 et soit financièrement durable. Le dispositif est basé sur un système de milice.



La carte des risques pour le canton de Fribourg se calcule selon différents critères : la population, les différentes entreprises, industries, les axes routiers. Ces critères déterminent les besoins pour le canton, à savoir :

- 5 bataillons qui correspondent aux associations de communes
- 38 bases de départ pour couvrir l'ensemble des risques, dont 8 en Sarine
- Les missions particulières (chimie, désincarcération, pollution environnement) seraient attribuées à certaines bases de départ au sein des 3 zones de secours

Actuellement et jusqu'à la fin de cette année, Ponthaux est membre de l'association intercommunale de Sarine Nord qui regroupe également les communes de Belfaux, La Sonnaz et Grolley. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'organisation va changer, nous dépendrons du

bataillon Sarine et nous représenterons la compagnie Sarine Nord. Il s'agit-là d'un changement d'organisation et également de mission. Les zones attribuées à la compagnie Sarine Nord sont Belfaux, La Sonnaz, Grolley et Ponthaux. Nous interviendrons sur le même territoire qu'à l'heure actuelle, avec l'exception de La Sonnaz en priorité 1 (priorité feu), qui sera traitée par la compagnie Fribourg. C'est la carte des risques qui le détermine. Les priorités 2, telles que des inondations, sont gardées au niveau de la compagnie Sarine Nord.

Pour la compagnie Sarine Nord, il y a également des casernes qui sont louées à Belfaux et Grolley. Ces casernes ne répondent plus aux standards et aux nouvelles normes, il y a une étude en cours pour la construction d'une nouvelle caserne dans la zone. La commune de Grolley est pressentie pour la construction de cette caserne.

Le corps des sapeurs-pompiers de Granges-Paccot n'existera plus dans la nouvelle organisation. Certains de ses membres rejoindront notre compagnie.

Les modifications des statuts du RSS sont présentées car la défense incendie est une nouvelle tâche, il faut l'unanimité des communes jusqu'au 31 décembre 2022 pour pouvoir mettre en œuvre la nouvelle organisation. La taxe d'exemption et le règlement sont également présentés. Le prélèvement de la taxe se fera par les communes, et sera reversée au RSS. La taxe actuellement prévue se monte à CHF 100,-. La limite d'endettement sera augmentée, elle passera de CHF 60 mio à CHF 120 mio. Une part importante sera dédiée à la construction de 5 nouvelles casernes (15 mio) et une caserne unique pour le Grand Fribourg (25 mio), ainsi qu'une réserve pour l'acquisition de terrains (20 mio).

Les impacts pour la taxe d'exemption se présentent comme suit :

Organisation intercommunale actuelle (20 à 50 ans – taxe de CHF 60,-)	CHF 1'800
Organisation future via RSS (18 à 40 ans – taxe de CHF 100,-)	CHF 2'200
<b>Différence (augmentation)</b>	<b>CHF 400</b>

Les impacts pour le budget communal

Taxe d'exemption perçue par la commune et reversée au RSS	CHF 100,- par astreint estimé (210 citoyennes et citoyens)	CHF 21'000
Solde à la charge de la commune	50% valeurs ECAB / 50% population légale	CHF 16'200
	<b>Total</b>	<b>CHF 37'200</b>



Si l'on peut constater une augmentation des charges, les avantages que l'on en retire sont les suivants :

- Intervention en fonction des risques (garantir l'aide adéquate la plus rapide)
- Modernisation / harmonisation
- Perméabilité entre les compagnies
- Professionnalisation de certaines branches
- Appui et intégration de la majorité des sapeurs-pompiers

Madame la Préfète prend la parole et donne quelques informations. Elle explique que le projet est régional mais que les autres districts ont aussi créé d'autres associations pour mettre en œuvre une loi cantonale qui a été votée et qui a remporté une large adhésion. En

Sarine, il a été décidé d'intégrer la défense incendie au RSS qui était une association de communes déjà existante, ce qui était une très bonne idée car la structure était déjà en place. Le fait de n'avoir pas dû créer quelque chose de toutes pièces a permis de contenir les coûts.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le nouveau système entrera en vigueur. L'organisation sera opérationnelle, les alarmes vont changer. Les anciens corps ne recevront plus les alarmes, ce sont les nouvelles compagnies qui les recevront. Les hommes et les femmes sur le terrain sont prêts.

M. Salzmann lit les nouveaux statuts en se limitant aux alinéas concernés par une modification.

#### Question / Réponse

Un citoyen relève que la visibilité des pompiers dans le nom de l'association Réseau Santé Sarine n'est pas présente. Ne devrait-on pas réadapter le nom ?

Madame La Préfète confirme que la réflexion a été faite au niveau du nom de l'association mais qu'il a été décidé de ne pas le changer. Ceci permet de garder les textes existants. Un nouveau logo intégrera la Direction secours, qui lui-même différenciera les côtés santé / ambulances / pompiers.

#### Question / Réponse

Un citoyen souhaite savoir si les autres districts ont choisi d'autres formes d'organisations ?

Madame la Préfète lui répond que la législation cantonale veut qu'il s'agisse d'une association de communes, donc la forme est identique pour tous. Tous les districts n'ont pas créé des entités de toutes pièces, certains ont également pris des versions existantes. Le Lac, La Singine, La Broye ont une association pour leur district, les trois districts restants à savoir La Gruyère, La Veveyse et la Glâne ont décidé de se regrouper sous une seule association.

La dotation en véhicules sera la même pour tous les bataillons du canton, la formation, le style d'intervention seront uniformisés, pour être plus perméables.



## **2.2 Préavis de la Commission financière**

M. Jean-Etienne Roulin informe que la Commission financière préavise favorablement l'adoption des statuts modifiés et propose à l'Assemblée communale de l'approuver.

## **2.3 Approbation**

### **Vote :**

Les personnes qui acceptent la modification des statuts du Réseau Santé Sarine RSS et l'intégration de la défense-incendie et secours au sein du réseau lèvent la main.

Acceptent : 32 personnes

**Les statuts modifiés du RSS sont acceptés à l'unanimité par 32 oui.**

## **3. Planification financière 2023-2027**

### **3.1 Présentation**

M. Bourgnon présente la planification tel un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la commune tant pour le Conseil communal que pour l'Assemblée communale. C'est également un outil de communication et de prévision à 5 ans, elle doit servir d'instrument d'alerte et de conduite.

Elle est basée sur la période 2017 à 2021 en tenant compte des nouvelles dépenses et recettes intervenant dans les années de planification.

Traitant d'éléments à venir, et par conséquent inconnus, la planification financière comporte une part d'incertitude et d'inconnue.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets, il évolue en permanence.

La planification permet de dégager des tendances. L'estimation des recettes et des dépenses comporte de nombreux aléas en raison de plusieurs facteurs, notamment des décisions privées que la commune ne maîtrise pas, de la conjoncture, de l'évolution démographique ou autre législation cantonale ou fédérale, ainsi que des répercussions de la crise sanitaire passée et de l'actuelle crise énergétique.

Si l'on prend la rétrospective 2017-2021, on constate que les résultats effectifs ont été bien meilleurs que les prévisions pour l'ensemble des exercices 2017 à 2021, d'autant plus que des amortissements complémentaires importants ont pu être effectués de 2015 à 2019 de l'ordre de CHF 960'000 et que le taux d'impôt 2020 des personnes physiques a été abaissé de 89 à 80%. Sans amortissements supplémentaires de 2017 à 2019 et sans diminution du taux d'impôt en 2020, les résultats annuels auraient été encore bien supérieurs. Les amortissements supplémentaires étaient rendus nécessaires pour assainir notre bilan. Des actifs y figuraient pour des valeurs supérieures à la réalité. Ces corrections auraient de toutes manières dues être effectuées à fin 2021 pour le passage au nouveau modèle comptable MCH2.

A fin 2021, la situation financière est très satisfaisante et pourrait contribuer à améliorer la capacité financière de la future nouvelle commune, en cas de fusion.

Les impôts spéciaux y ont eu un impact très important en influençant positivement le résultat des périodes 2017 et 2018 ainsi qu'en 2020 et 2021. Ils sont valorisés pour 2023 à 2027 à CHF 60'000, soit CHF 30'000 pour l'impôt sur les gains immobiliers et CHF 30'000 pour l'impôt sur les mutations.



Les prévisions des résultats annuels planifiés pour les 5 prochaines années, sont les suivants :

2023 une perte prévue de CHF 150'000  
2024 une perte prévue de CHF 159'000  
2025 une perte prévue de CHF 141'000  
2026 une perte prévue de CHF 140'000  
2027 une perte prévue de CHF 140'000

Les charges supplémentaires proviennent de l'amortissement des investissements déjà acceptés par l'Assemblée, soit l'assainissement de la butte de tir, le crédit d'étude pour les grands travaux ainsi que par les rénovations de routes intervenues cette année. Elles sont compensées par la neutralisation de charges uniques planifiées dans le budget 2023, comme l'acquisition de logiciels et de licences informatiques pour CHF 25'000 ou les frais de fusion de CHF 15'000.

Pour conclure, les recettes fiscales budgétées ne couvrent toujours pas nos charges mais nous avons systématiquement des revenus extraordinaires pour combler la différence. Les grands travaux à entreprendre au centre du village font actuellement l'objet d'une étude, les coûts ne sont encore pas connus mais seront inclus dans la

prochaine présentation de la planification financière. Les incidences financières du changement probable de cercle scolaire n'ont pas pu être estimées et ne sont donc pas incluses dans la planification financière.

### **3.2 Préavis de la Commission financière**

M. Roulin informe que la Commission financière a examiné la planification financière 2023-2027 présentée par M. Bourgnon lors de la séance du 13 novembre 2022.

Conformément à l'art. 86d de la LCo, elle préavise favorablement la planification en vue de son approbation par le Conseil communal.

L'Assemblée communale ne se prononce pas sur la planification financière, elle n'est présentée que pour information et dans un but de transparence.

## **4. Budget de fonctionnement 2023**

### **4.1 Présentation du budget**

Le budget de fonctionnement 2023 a été établi avec prudence et se compose comme suit :

Total de charges de CHF 3'017'745

Total de produits de CHF 2'867'090

La perte prévisible est de CHF 150'655 soit un dépassement de 5.25%.

Dans l'ancien modèle comptable utilisé par les communes, celles-ci devaient augmenter leurs impôts lorsque leur déficit dépassait le 5% du total des charges. Dans le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier dernier, ces conditions ont été supprimées. *L'objectif est l'équilibre budgétaire. Un déficit doit pouvoir être absorbé par la fortune.* Fortune qui s'élève à plus de 2 mio au 31.12.2021.



## Présentation des variations par dicastère Budget 2022 > Budget 2023

2022	2023	Différence	
285'827	338'181	52'354	ADMINISTRATION GENERALE
37'590	58'020	20'430	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE
1'012'346	995'768	-16'578	FORMATION
54'010	60'850	6'840	CULTURE, SPORT ET LOISIRS
301'383	307'020	5'637	SANTE
444'950	428'200	-16'750	PREVOYANCE SOCIALE
155'675	153'735	-1'940	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS
66'949	69'462	2'513	PROT. DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAG. DU TERRITOIRE
1'850	9'400	7'550	ECONOMIE PUBLIQUE
-2'252'697	-2'269'980	-17'283	FINANCES ET IMPOTS
107'883	150'656	42'772	RESULTAT
perte	perte		

### Administration

Les salaires et charges sociales budgétés augmentent d'env. CHF 22'600 suite aux engagements de cette année et une attribution supplémentaire de 10% de temps de travail pour la caisse communale.

CHF 25'400 sont prévus pour l'acquisition de logiciels et de licences informatiques. Ce montant est la fourchette haute de l'estimation des coûts de notre prestataire informatique.

Les frais liés au processus de fusion sont estimés à CHF 15'000 pour l'année 2023. Ils sont constitués notamment des honoraires de pilotage, de charges de publications et de jetons de présence.

### Ordre public

Notre participation à la défense-incendie intégrée au Réseau Santé Sarine se monte à CHF 16'200. Les taxes non-pompiers facturées sont reversées en totalité au RSS. Jusqu'en 2022, les taxes non-pompiers encaissées étaient passées en diminution de notre participation au cercle de feu de Ponthaux-Grolley-Belfaux et La Sonnaz.

### Enseignement et formation

Les charges diminuent de CHF 16'500.

Nos participations au CO et à l'accueil extra-scolaire diminuent de CHF 21'300 pour l'un et augmentent de CHF 10'800 pour l'autre.

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence directe.

### Culture, sport et loisirs

Augmentation globale de CHF 6'800, dont CHF 4'000 pour l'entretien de la place de jeux et de ses alentours.

### Santé

Pour ce dicastère, les charges liées demeurent relativement stables avec une légère augmentation de CHF 5'600.

### Affaires sociales

Notre participation aux frais de crèches et garderies d'enfants diminue de CHF 10'000 après avoir été budgétée à CHF 50'000 pour 2022 contre CHF 24'000 en 2021.

Celle pour l'accueil familial de jour subit une augmentation de CHF 6'000, passant de CHF 7'000 à CHF 13'000. Il s'agit toujours de charges liées.



### **Transports et communications**

Globalement pour ce dicastère CHF 1'940 de charges en moins.

### **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Les attributions aux réserves pour l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées sont estimées à CHF 43'480, respectivement CHF 91'160.

Un total de CHF 11'400 est attribué à la protection de la nature. Une Commission «verte» a été constituée il y a 3 ans, pour proposer ou réaliser des projets et actions permettant d'améliorer notre situation environnementale, économique et de solidarité sociale. Un montant de CHF 900 est d'ores et déjà budgété pour les jetons de présence et les frais de cette commission, CHF 500 pour une participation aux achats de cartes journalières CFF et CHF 10'000 pour les actions de cette nouvelle commission, identique au budget 2022.

Globalement pour ce dicastère CHF 2'500 de charges en plus.

### **Economie publique**

Le dicastère de l'économie publique prévoit CHF 7'500 de charges supplémentaires, dues à des travaux d'abattage d'arbres.

### **Finances et impôts**

Concernant les personnes physiques, les impôts sur le revenu diminuent de CHF 2'000 et ceux sur la fortune de CHF 4'500.

Pour les personnes morales, augmentation de l'impôt sur le bénéfice pour s'établir à CHF 20'600 et statu quo pour l'impôt sur les fonds propres.

Avec les nouvelles constructions, les recettes de la contribution immobilière augmentent de CHF 9'000 après une augmentation de CHF 7'000 l'année précédente.

L'impôt sur les prestations en capital est toujours estimé à CHF 25'000 après avoir été revu à la hausse de CHF 5'000 pour 2022.

Les impôts spéciaux sur les gains immobiliers et les mutations ont été revus à la hausse de CHF 8'000 chacun. Ces impôts sont très fluctuants et difficilement prévisibles.

Nous percevrons au titre de l'exercice 2023 CHF 16'000 de moins au titre de la péréquation financière pour atteindre CHF 275'604. Sinon, un montant de CHF 30'000 est toujours prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco, sans augmentation par rapport aux 4 exercices précédents.

Ce compte permet au Conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante.

Globalement ce dicastère rapporte CHF 17'200 de plus.

### **Question / Réponse**

Un citoyen souhaite savoir de quel abattage d'arbres il est question dans le dicastère Economie publique.

M. Antoine Julmy lui répond qu'il ne s'agit pas d'un abattage mais d'un élagage de chênes au Chemin Creux. Il faut faire appel à des grimpeurs professionnels pour ce genre d'interventions. Certains arbres sont privés d'autres communaux, la commune endosse une responsabilité du fait que la route communale passe sous ces arbres.



### Question / Réponse

Un citoyen relève une augmentation des charges du personnel communal, il demande si cette augmentation est due uniquement à l'augmentation du taux d'occupation de la boursière. Il demande si l'exercice 2022 sera déjà impacté par cette augmentation.

M. Bourgnon confirme que les deux nouvelles collaboratrices ont commencé leur activité au 1er août 2022 et que les deux personnes sortantes ont terminé leur activité au 31 août 2022. La situation induit automatiquement un chevauchement d'un mois avec des salaires payés à double. Ceci était nécessaire à titre de formation et de transmission.

#### **4.2 Rapport de la Commission financière**

M. Jean-Etienne Roulin informe que la Commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2023 présentant une perte de CHF 150'655.80. Malgré cette perte prévisionnelle, elle constate que les finances de la commune sont tenues de manière précise et rigoureuse et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2023.

#### **4.3 Approbation**

##### **Vote :**

Les personnes qui acceptent le Budget de fonctionnement 2023 lèvent la main.

Acceptent : 31 personnes

S'abstient : 1 personne

Refuse : -/-

**Le Budget de fonctionnement 2023 est accepté à la majorité, soit 31 oui et 1 abstention.**

### Question / Réponse

Un citoyen demande s'il y a un Budget d'investissements 2023.

M. Bourgnon confirme qu'il n'y a pas de Budget d'investissements cette année.

#### **5. Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV)**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour car les statuts n'ont pas été validés par la Commune d'Avenches, il fera l'objet d'un vote en 2023.

#### **6. Cercle scolaire**

M. Bourgnon donne l'historique de la situation actuelle par souci de transparence, tout en précisant que les enfants restent au centre de nos préoccupations, ainsi que le personnel éducatif et les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'école et de l'accueil extra-scolaire.

07.03.2022

Signature de la convention actuelle avec le cercle scolaire de Prez  
(entrée en vigueur rétroactivement au 01.08.2021)



05.05.2022

Communiqué de presse « Grolley et Ponthaux reparlent fusion »

10.05.2022

Le Conseil communal de Prez nous invite à trouver une solution de scolarisation pour les élèves de l'école enfantine avec le cercle scolaire de Grolley.

29.06.2022

Lettre du Conseil communal de Ponthaux au Conseil communal de Prez pour réaffirmer l'attachement que nous avons pour le cercle scolaire actuel et que nous sommes à disposition pour toutes questions ou discussions.

14.07.2022

Lettre de résiliation unilatérale de Prez, nous demandant de quitter leur cercle scolaire au 31.07.2023.

24.08.2022

En réponse à ce courrier, la commune de Ponthaux a demandé les motifs de cette résiliation et a proposé 4 dates pour une rencontre.

13.09.2022

Réponse de Prez : « Le Conseil communal de Prez estime qu'une rencontre ne se justifie pas avec votre commune, mais demande aux deux responsables des écoles de se coordonner rapidement pour l'avenir de chaque cercle scolaire ».

03.11.2022

Séance à la DFAC - Délégation des Conseils communaux Ponthaux + Prez - avec la Conseillère d'Etat Mme Sylvie Bonvin-Sansonens, ainsi que l'inspecteur scolaire. La commune de Ponthaux a un délai jusqu'à fin janvier pour proposer une solution à la Direction de la formation. Nous devons prendre contact avec la commune de Grolley pour voir si une collaboration peut être envisagée et une convention signée. La commune de Prez doit également se déterminer sur le maintien de sa résiliation au 31.08.2023.

25.11.2022

Nous adressons une demande officielle au Conseil communal de Grolley pour entrer en discussion sur un nouveau cercle scolaire.

02.12.2022

Réponse positive du Conseil communal de Grolley.

Les deux communes ont commencé une étude pour la mise en place de ce nouveau cercle scolaire et signer une convention si une entente peut être trouvée.

Il n'y aura pas d'impact financier pour le budget 2023, pour les budgets 2024 et suivants, les données ne sont pas encore connues (coût des transports par exemple). L'impact sur le processus de fusion ainsi que les incidences sur le projet d'école à Grolley ne sont pas connus non plus. Le changement de cercle scolaire n'est pas envisagé avant la rentrée 2024-2025.



### Question / Réponse

Un citoyen souhaite une précision concernant la dénonciation de la convention. Si une convention est signée avec Grolley pour la rentrée 2024-2025, qu'en est-il de la période transitoire ?

M. Bourgnon lui confirme que la convention actuelle avec Prez reste d'actualité jusqu'à l'entrée en force d'une autre convention.

### Question / Réponse

Un citoyen mentionne qu'un projet pour une nouvelle école était à l'étude à Grolley. Qu'en est-il de l'intégration des effectifs de Ponthaux dans ce projet ?

M. Bourgnon confirme qu'un projet est à l'étude pour l'assainissement de l'école et pour son agrandissement, ainsi que pour la création de salles de gym. Un premier projet a été présenté au Conseil général et refusé. Le Conseil communal va devoir présenter un nouveau projet, mais nous ne connaissons pas encore la forme que va prendre ce dernier, et si les récents développements de la situation vont influencer leurs choix.

## **7. Projet de fusion**

M. Bourgnon donne une présentation du projet, à savoir :

- Objectifs
- Organisation des travaux
- Procédure
- Calendrier
- Communication

Les objectifs de la fusion sont d'avoir un poids plus important dans les discussions avec le Canton et dans les associations régionales, mettre en commun des ressources administratives et techniques, renforcer les compétences face aux dossiers qui se complexifient, améliorer le service à la population et augmenter la capacité d'investissement.

L'organisation du travail se fera via un Comité de pilotage (COPIL) composé des Syndics de chaque commune, une Cheffe de projet en la personne de Mme Guerry-Berchier Directrice de l'Association des communes fribourgeoises, et la Secrétaire Mme Priska Thoutberger qui est Responsable administrative à Grolley. Les groupes de travail sont composés de représentants de chaque commune, concernés par les domaines traités.

Pour la procédure, les groupes de travail établissent des inventaires et analysent les éléments de chaque commune, en vue d'établir une projection sur la nouvelle commune et d'obtenir ainsi une simulation de la future nouvelle entité.

En termes de calendrier, entre avril et juin 2023, un projet de convention de fusion devrait être établi. Après différentes étapes administratives, les conventions pourraient être signées au niveau des Conseils communaux en décembre 2023. En janvier 2024 les documents seront publiés, suivis de séances d'information à la population et le 3 mars 2024, il y aura la votation simultanée dans les deux communes. Si la fusion est acceptée, la nouvelle commune entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



Pour la communication, l'idée de base est de donner en toute transparence une information complète à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Différents canaux de communication seront utilisés, tels que des tous-ménages, bulletins communaux. Un site internet spécifique pour la fusion sera mis en service et il y aura des séances d'information.

#### Question / réponse :

Un citoyen demande si les travaux effectués lors du premier projet de fusion ont pu être réutilisés ou si tout a été perdu ?

M. Bourgnon lui répond que le travail a été repris à zéro car il s'agit-là d'une nouvelle approche.

#### **8. Economies d'énergie au niveau communal**

M. Julmy relève que la commune n'a pas attendu la crise énergétique pour prendre des mesures d'économie d'énergie au niveau de l'éclairage public. Lorsqu'un luminaire est défectueux, il est remplacé par du LED. Notre réseau d'éclairage est constitué de 3 blocs, et des luminaires ne peuvent pas être éteints individuellement, au milieu de ces blocs. Une étude est en cours avec le Groupe E, afin de remplacer les 48 lampadaires en LED, ce qui permettrait de baisser l'intensité de moitié durant des heures de nuit. Le village de Nierlet est déjà équipé de cette technologie.

Pour les bâtiments communaux, un projet est actuellement à l'étude pour le remplacement des luminaires, il pourra faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine assemblée. D'autres mesures ont également été prises, des multiprises avec interrupteur ont été installées dans les classes, la température est maintenue à 20° et nous avons renoncé à la décoration de Noël lumineuse. Une décoration en bois a été réalisée par Mme Zbinden, et installée sur le préau de l'école avec le sapin de Noël.

#### **9. Divers**

**Sécurité à la Prali de Simon :** M. Bourgnon informe que suite à des incivilités routières, des barrières ont été posées à l'arrêt de bus scolaire. Les enfants peuvent attendre le bus dans un espace délimité et sécurisé. L'analyse de la situation est toujours en cours après des contacts avec les services de l'Etat, soit le Service de la mobilité et le Service des ponts et chaussées. Les barrières se trouvent sur une copropriété privée, la commune ne peut pas y faire ce qu'elle veut. Une séance doit avoir lieu avec une délégation de parents et des chauffeurs de bus, afin de trouver une solution pérenne adaptée.

#### Question / Réponse :

Une citoyenne demande s'il n'est pas envisageable d'installer un abribus à l'arrêt de bus des TPF qui se trouve à une courte distance.

M. Bourgnon lui répond qu'une étude est en cours concernant le gabarit de la route, et la création éventuelle d'un abribus au carrefour à Nierlet, mais tout ceci va prendre du temps. A court terme, il n'y a rien de prévu.

**Boîte à livres :** Une boîte à livres a été installée sous le préau de l'école à l'initiative de la Commission verte. Elle permet aux habitants d'échanger des livres 24/24h et 7/7j spontanément et gratuitement. Chacun et chacune peut venir y déposer ou prendre autant de livres qu'il le souhaite. La boîte à livres contribue à la diffusion de la culture et participe à la création d'une économie de partage.



**Fenêtres de l'Avent** : M. Bourgnon remercie tous les organisateurs de ces fenêtres ainsi que sa mise sur pied par la Commission verte.

**Mémodéchets** : M. Salzmänn présente le nouveau document qui va être distribué prochainement à la population. Il a été créé en collaboration avec la SAIDEF et donne une vision claire des points de collecte, de la gestion de tous les types de déchets, etc. Une application mobile est également téléchargeable.

#### **Autres divers :**

##### Question / Réponse

Un citoyen relève que les conditions d'accueil au point de collecte des déchets verts à Grolley n'est pas optimal. Il demande que ce point soit pris en compte dans le projet de fusion.

M. Salzmänn confirme avoir pris note de la problématique et soumettra le point lors des groupes de travail.

##### Question / Réponse

Un citoyen rappelle qu'il avait fait une demande au Conseil communal pour une adhésion de la commune à Fribourg Solidarité, lors de la dernière Assemblée. Le soutien à cette association se monte à CHF 1,- par habitant.

M. Bourgnon lui répond que le Conseil communal a accepté cette demande, et que la commune participera financièrement à cette action en 2023.

##### Question / Réponse

Un citoyen relève que les restrictions d'eau deviennent récurrentes et s'enquiert des mesures prises par la commune pour pallier au problème.

M. Bourgnon informe que dans le cadre de Régi'EAU 1700, il y a des projets qui sont en cours de développement. Il s'agit d'études de grande envergure qui envisagent des solutions comme l'approvisionnement depuis le lac de la Gruyère, ou de nouveaux pompages. Il s'agit de projets étatiques afin de garantir l'approvisionnement. Les exécutifs ne peuvent pas faire grand-chose pour inciter la population à l'économie, il s'agit de responsabilité individuelle. L'Etat prévoit néanmoins des campagnes de sensibilisation.

##### Question / Réponse

Un citoyen demande si le projet du chauffage à distance CAD est toujours d'actualité.

M. Bourgnon lui répond que le projet a été abandonné à cause des coûts, la densité de bâtiments n'était pas suffisante pour être rentable.



Au terme de cette Assemblée communale, M. Bourgnon remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite les personnes présentes à venir partager le verre de l'amitié accompagné d'amuse-bouches à l'Auberge communale.

M. Bourgnon clôt l'Assemblée à 21h30.

### **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

Le Syndic

La Secrétaire

P. Bourgnon

A.-F. Renevey